

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE

17 mai 2017

Salle de la mutualité, passage Montjoie à Gap

Étaient présents

ACHARD	Hervé	<i>Maif</i>
ARMANDO	Mylène	<i>Udaf 05</i>
BERGER	Karine	<i>Députée des Hautes-Alpes</i>
BLANDO	Michel	<i>Mutuelle de France Alpes du Sud</i>
BONNET	Clémence	<i>La Petite Ourse</i>
BRUN	Christian	<i>Les PEP Alpes du Sud</i>
CAMPAGNOLI	Catherine	<i>AFPA</i>
CHIAPPINO	Daniel	<i>CDOS 05 et Conseil dév. Pays Gapençais</i>
DAUDE	Raphaëlle	<i>Adrets</i>
EYRAUD	Jean-Claude	<i>MAS 04-05</i>
FOUGERAT-JOUBERT	Martine	<i>Assoc</i>
FRAIZY	Jean-Joël	<i>CIBC</i>
GIMBERT	Yves	<i>La JPA 05</i>
GUILLORY	Hugues	<i>Adelha – Ligue de l'enseignement</i>
HADJOUT	Nassire	<i>ACSSQ</i>
HEBRARD	Philippe	<i>Udaf 05</i>
JAMAL	Myriam	<i>Collectif 05</i>
LEROY	Maurice	<i>Terre de liens Paca</i>
OLLAGNIER	Sylvie	<i>La Petite Ourse</i>
ORSINI	José	<i>FD ADMR 05</i>
THEVENIN	Marc	<i>CFDT</i>
TOURNEUX	Chantal	<i>Coodyssée</i>
VANDENBAVIERE	Denis	<i>Adapei</i>

Le président Jean-Claude Eyraud ouvre la 11^e assemblée générale de l'Udess 05 à 15h par des mots de bienvenue adressés aux participants. Il remercie particulièrement de sa présence la députée Karine Berger.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président souligne le rôle positif tenu par Daniel Chiappino au Conseil d'administration, depuis la création de l'Udess 05 en 2008, en tant que représentant des associations sportives. Le CDOS 05 sera dorénavant représenté par Christian Fayollet.

Le président invite ensuite le délégué départemental de l'UDES (union nationale des employeurs de l'ESS) Yves Gimbert à communiquer à l'assemblée les dernières informations relatives au tout nouveau calcul par le ministère du travail de la **représentativité nationale des organisations patronales** et de ses conséquences sur l'attribution des sièges de conseillers prud'hommes.

Un projet d'arrêté ministériel a été communiqué aux organisations nationales. Il comporte d'évidentes anomalies au détriment notamment (et surtout) de l'UDES et donc de l'ESS. Dans les Hautes-Alpes, après 15 ans de présence active et appréciée, l'ESS aura... zéro représentant au CPH de Gap !

Pour mémoire, dans le cadre des élections prud'homales - aujourd'hui abandonnées au profit d'un « savant » calcul - la liste ESS avait obtenu à Gap, en section activités diverses,

- en 2002, 51 % des suffrages, soit 2 sièges sur 4,
- en 2008, 54 % des voix, soit 3 sièges sur 5.

Les participants disent leur consternation et leur déception : le travail de reconnaissance de l'ESS ne s'est donc pas terminé avec l'adoption de la loi du 31 juillet 2014.

1. Rapport moral du président

Le président Jean-Claude Eyraud est revenu sur l'année 2016 en abordant les points suivants :

- une année qui avait bien commencé mais qui s'est terminée par le licenciement économique du chargé de mission ;
- dans cette période difficile, il est à noter une bonne réactivité des bénévoles ;
- aujourd'hui l'Udess 05 retrouve la situation à sa création, plus de salarié mais une situation financière saine. Toutefois dans cette nouvelle période il faudra réfléchir à un nouveau modèle économique ;
- l'Udess 05 a perdu ses soutiens financiers (l'État, la Région et le Département) ;
- elle a fini l'année avec 72 adhérents ;
- la convention de partenariat Cress - Udess a été dénoncée par la Cress Paca ;
- l'Udess 05 s'est fortement mobilisée pour le soutien aux associations ;
- elle a proposé la mise en œuvre dans le département de la charte des engagements réciproques avec le soutien de l'AMF 05 ;
- le forum 2016 organisé cette année à Chorges a été une réussite ;
- le 13 décembre, les délégués dans le cadre d'une assemblée générale convoquée extraordinairement ont réaffirmé à l'unanimité leur attachement à la l'Udess 05.

ET MAINTENANT ?

Tous les militants de l'Udess 05 sont invités à se mobiliser pour :

- ☞ s'investir dans la mise en œuvre du schéma régional de développement économique,
- ☞ préparer l'organisation de notre prochain forum,
- ☞ lancer une campagne d'adhésion,
- ☞ organiser des petits déj' et les permanences d'ESIA,

ET FAVORISER UNE VIE DÉMOCRATIQUE RÉGULIÈRE ET VIVANTE DE NOTRE ASSOCIATION BIEN EN PRISE AVEC NOTRE TERRITOIRE RURAL DE MONTAGNE.

*

Avant de poursuivre, l'ordre du jour, le président invite les responsables de la toute nouvelle **coopérative jeunesse de services** à présenter cette structure innovante et son projet.

*

2. Rapport d'activité 2016

Le secrétaire général adjoint Philippe Hébrard commente le rapport d'activité 2016 présenté dans un document remis aux participants et publié sur le site de l'Udess 05.

Au cours de la discussion, les participants abordent les questions relatives

- à la raison d'être de l'Udess 05 dans le nouveau contexte apparu en 2016,
- aux relations devenues compliquées avec la Cress,
- à la recherche d'un nouveau modèle économique de l'Udess,
- aux événements qu'elle pourrait créer (type salon)
- à l'obligation déontologique de ne pas faire à la place de ses adhérents.

3. Rapport financier 2016 et proposition d'affectation du résultat

Le trésorier Christian Brun commente le rapport financier remis aux participants en séance plénière et accessible sur le site.

Le compte de résultat 2016 fait apparaître un **déficit exceptionnel de 18 224,33 €** que le trésorier explique par la diminution brutale des financements publics :

- la Région n'a pas répondu à la demande de subvention (-21 600 €)
- le Département a limité son financement à 3 000 € (-6 000 €)
- l'État (FNADT) a maintenu le sien mais n'a versé que 19 480 € (-2 120 €) du fait de la diminution de l'activité elle-même conséquence de la brutale diminution des subventions.

Cette situation a conduit le bureau et le CA à limiter les charges d'achats et de services extérieurs et surtout à licencier le 30 novembre 2016, pour motif économique, son seul salarié Jean-Joël Fraizy, chargé de mission depuis le 1^{er} octobre 2012.

Le CA de l'Udess 05 réuni le 22 mars 2017 propose à l'AG d'affecter le résultat 2016 à la réserve libre constituée pour faire face aux aléas économiques.

Bilan 2016		Affectation	
Report à nouveau	740,05	Report à nouveau	0,00
Résultat 2016	-18 224,33	Réserve libre (projet associatif)	-17 484,28
Total	-17 484,28	Total	-17 484,28

État de la réserve libre (projet associatif) après affectation du résultat 2016 :

Réserve libre (projet associatif)	
Au 31/12/2016	25 800,00
Affectation décidée par l'AG du 27/04/2017	-17 484,28
Total de la réserve	8 315,72

4. Rapport de la commission de contrôle des comptes

Nassire Hadjout donne lecture du rapport.

« Nous soussignés M. Blando Michel et M. Nassire Hadjout, avons examiné le 17 mai 2017, les comptes de la comptabilité de l'Udess 05 pour l'année 2016.

Tous les documents et justificatifs nécessaires à notre mission,

- grand livre, balance, journaux
- factures,
- recettes,

ont été mis à notre disposition.

Nous constatons avec satisfaction une augmentation des adhérents en 2016.

Nous n'avons pas relevé d'anomalies justifiant des remarques particulières. »

Le rapport de la commission n'appelle pas de commentaires ou de questions de la part des participants.

5. Vote des rapports

Le président soumet au vote des adhérents présents à l'AG les différents rapports qui ont été présentés au nom du CA.

L'assemblée générale adopte à l'unanimité

- **le rapport d'activité,**
- **le rapport financier,**
- **l'affectation du résultat présentée par le trésorier.**

6. Montant des cotisations annuelles 2018

Au nom du CA, le trésorier Christian Brun propose à l'AG d'augmenter le montant des cotisations qui est déterminé en fonction du nombre ETP de salariés de l'entreprise :

Nb. ETP	Montant 2017	Proposition pour 2018
de 0 à 2 ETP	33 €	35€
de 3 à 10 ETP	66 €	70€
de 11 à 20 ETP	110 €	115€
de 21 à 50 ETP	220 €	230€
51 ETP et plus	440 €	450€

ETP : équivalent temps plein

Après discussion, l'AG décide à l'unanimité l'augmentation des cotisations proposée par le trésorier.

7. Élection du conseil d'administration

L'article 8 des statuts précise que

- *L'Udess 05 est administrée par un conseil d'administration composé des administrateurs élus tous les trois ans par l'assemblée générale annuelle et répartis également entre les cinq collèges précisés à l'article 4.*
- *Leur nombre est fixé à 25. En cas de carence partielle ou totale de représentants d'un ou plusieurs collèges au sein du CA, ce dernier pourra néanmoins valablement fonctionner et délibérer.*
- *Les personnes physiques appelées à siéger au conseil d'administration pour les cinq collèges statutaires doivent être obligatoirement désignées par l'organe statutaire de la personne morale qu'ils représentent.*
- *Les administrateurs sont des personnes physiques élues par l'AG pour trois ans. Ils sont rééligibles.*

Le conseil d'administration sortant a été élu pour trois ans à l'AG du 16 avril 2014.

Parmi les entreprises adhérentes, 23 présentent un candidat.

Collège 1 Secteur mutualiste	CHASSAIN Jean-François	MAIF
	EYRAUD Jean-Claude	Mutuelle Action Sociale 04-05
	HODOUL Bernard	MAE
	VETILLART Maryvonne	MGEN
	ZANEBONI Bernard	Mutualité Française
Collège 2 Secteur coopératif	DELORME Marion	SB Charpentes
	SERRES Hélène	Caisse d'Epargne P.A.C.
	TOURNEUX Chantal	Coodyssée
	Siège non pourvu	
Siège non pourvu		
Collège 3 Secteur emploi, formation, économie solidaire, agriculture, développement local	CAMPAGNOLI Catherine	AFPA
	JAMAL Myriam	Collectif des actions d'utilité sociale 05
	LAUNAY Sylvia	CPE Alpes du Sud
	OLLAGNIER Sylvie	La Petite Ourse
	PERCHEVAL Sandrine	Adrets
Collège 4 Secteur sanitaire, médico-social, social	BRUN Christian	Les PEP Alpes du Sud
	FAHY Monique	Fondation Edith Seltzer
	HEBRARD Philippe	UDAF 05
	ORSINI José	FD ADMR
VANDENBAVIERE Denis	ADAPEI	
Collège 5 Secteur animation, tourisme social, sport, loisir, culture	FAYOLLET Christian	CDOS 05
	GIMBERT Yves	La JPA 05
	GONNET Patrick	Les amis de l'abbaye de Clausonne
	GUILLORY Hugues	ADELHA - Ligue de l'Enseignement 05
	MARCELLO Luc	MJC - Centre social Briançonnais

À l'unanimité, l'AG élit les 23 candidats au conseil d'administration.

Les sièges vacants pourront être pourvus par cooptation du CA (article 8.2).

8. Élection des membres de la commission de contrôle des comptes

Selon l'article 10 des statuts, « *la gestion des comptes de l'association est contrôlée par une commission de contrôle des comptes composée d'au moins deux membres issus de collèges différents et élus chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire par les membres de l'assemblée générale parmi eux. Ils ne peuvent être investis d'aucune autre fonction.* »

Les sortants Nassire Hadjout (Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras) et Michel Blando (Mutuelle de France 04-05) sont tous deux volontaires pour poursuivre cette fonction.

À l'unanimité, l'AG renouvelle Michel Blando et Nassire Hadjout à la commission de contrôle des comptes.

La séance est levée à 17h par le président qui invite les membres du CA à se réunir aussitôt pour élire le bureau.

Le président,

Le secrétaire général adjoint,

Jean-Claude EYRAUD

Philippe HEBRARD